

de *Vals* , & ensuite celles de *Forges*.

La Lettre que nous avons dit au mois de Mai dernier , pag. 339 , avoir été écrite au Roi , par le Magistrat de *Dantzich* , touchant l'affaire du Colonel de la Salle , est conçue en des termes si respectueux , que Sa Majesté contente de cette démarche , a déclaré qu'elle rendoit aux *Dantzikois* les sentimens de bienveillance , dont elle leur avoit donné des marques par le passé.

Le Comte de *Finckenstein* , Ministre d'Etat du Roi de Prusse , ayant terminé les affaires à l'occasion desquelles il s'étoit rendu à *Paris* , en partit le 18. Mai pour retourner à *Berlin*.

Le 3. du même mois , le Révérend Pere *Guillaume le Febvre* , Docteur en Théologie de la Faculté de *Paris* , & Ministre de la Maison de *Saint Mathurin* dans la même Ville , fut élu Général & Grand-Maître de tout l'Ordre de la Trinité & Rédemption des Captifs , par l'unanimité de tous les suffrages des Voeux appelés des différentes Provinces & Royaumes étrangers où cet Ordre s'étend , & assemblés dans le Chapitre Général tenu à *Cerfroid* , première & principale Maison de tout l'Ordre.

Quoique suivant un Règlement du Roi de 1710 , aucun Sergent , Brigadier , Cavalier , Dragon ou Soldat , ne puisse être reçu à l'Hôtel Royal des Invalides , à moins qu'il n'ait servi pendant vingt ans , ou qu'il n'ait été estropié au service du Roi , Sa Majesté a déclaré cependant , que son intention étoit qu'on y reçût tous ceux auxquels , après qu'ils auroient renouvelé deux fois des engagemens de six ans dans la même Compagnie , il surviendrait pendant le cours de leur troisième engagement , des infirmités qui les mettroient hors d'état de continuer leur service.

Mr.